

Sechste Sitzung – Sixième séance**Montag, 29. September 1986, Nachmittag**
Lundi 29 septembre 1986, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Bundi

Mitteilung – Communication

Präsident: Gestern haben 34 Prozent der Schweizer Stimmberechtigten alle vier ihnen unterbreiteten Vorlagen verworfen. Gestatten Sie mir dazu lediglich drei Feststellungen. In weiten Kreisen wird bedauert, dass es bei der Abstimmung über die Kulturinitiative und den Gegenvorschlag zu einem doppelten Nein gekommen ist. Es besteht aber weitgehend Konsens darüber, dass der Bund auch künftighin seinen angemessenen Anteil an der Kulturförderung leisten sollte. Dass der von der Bundesversammlung verabschiedete Gegenvorschlag zur Kulturinitiative sowie der Zuckerbeschluss vom Volk nicht angenommen wurden, wird im Ständerat wohl noch in dieser Session, im Nationalrat in den kommenden Sessionen zur Sprache kommen, nämlich bei der Behandlung der Frage des doppelten Ja bei Abstimmungen über Volksinitiativen mit Gegenvorschlag und bei der Revision des Landwirtschaftsgesetzes. Schliesslich muss uns Parlamentariern auch die miserable Stimmbeteiligung zu denken geben. Nur ungefähr jeder dritte Schweizer Stimmbürger bemühte sich an die Urne. Es gilt, die Gründe für die Stimmbeteiligung und für die Verweigerung erneut gründlich zu erforschen und unser politisches Handeln entsprechend zu überprüfen.

Fragestunde – Heure des questions**Frage 1:****Müller-Meilen. Massnahmen gegen Sambia**
Mesures contre la Zambie*Welche Demarchen und welche aussen-, entwicklungs- und handelspolitischen Massnahmen hat die Schweiz gegen Sambia nach der grundlosen Verhaftung und Folterung schweizerischer Touristen ergriffen?*

M. Aubert, conseiller fédéral: Comme vous le savez, en 1979, nous avons conclu, avec l'Autriche, une convention consulaire aux termes de laquelle les intérêts consulaires suisses en Zambie sont assumés par l'Autriche. C'est donc la représentation autrichienne à Lusaka qui est intervenue en faveur de nos compatriotes aussitôt qu'elle a été informée de leur arrestation. Je rappelle que l'enlèvement de ces citoyens suisses a eu lieu le 25 juillet.

Constatant qu'il y avait violation de la convention de Vienne sur les relations consulaires, la représentation autrichienne a protesté auprès des autorités de la Zambie. L'accord en question s'avère efficace.

Notre ambassadeur à Harare, au Zimbabwe, M. Troendlé, qui est aussi accrédité en Zambie, s'est déplacé à Lusaka, dans sa voiture personnelle, pour entreprendre une première démarche de protestation officielle auprès du ministère des affaires étrangères, et cela le 14 août. Notre ambassadeur s'est alors élevé avec vigueur contre le mauvais traitement et les sévices corporels qui ont été infligés aux cinq touristes suisses et à la touriste autrichienne.

Par la suite, M. Troendlé a également protesté contre le refus des instances responsables zambiennes de les laisser

s'adresser à l'ambassade d'Autriche à Lusaka, et cela en violation de la Convention de Vienne.

Enfin, le 19 août, notre ambassadeur a fait parvenir une lettre de protestation au président Kaunda, rappelant les éléments mentionnés ci-dessus.

A l'occasion du Sommet du Mouvement des non-alignés à Harare, au Zimbabwe, le chef de la délégation suisse, l'ambassadeur Franz Muheim, est intervenu le 3 septembre auprès du président de la Zambie au sujet de cet incident. M. Kaunda a exprimé à notre ambassadeur, d'une manière formelle, ses profonds regrets et il lui a donné l'assurance que la sécurité et l'intégrité physiques des touristes étrangers se rendant dans son pays, seront respectées.

Le Département fédéral des affaires étrangères maintient toutefois son avertissement et ses recommandations aux touristes d'annoncer leurs voyages au préalable à la représentation autrichienne à Lusaka ainsi qu'à l'ambassade de Suisse à Harare.

Les échanges économiques entre la Suisse et la Zambie étant pratiquement inexistant, des mesures de rétorsion seraient sans objet dans ce domaine.

Frage 2:**Martignoni. Auf den Philippinen entführter Schweizer**
Ressortissant suisse enlevé aux Philippines*Seit mehr als zwei Monaten befindet sich der Schweizer Hans Künzli auf den Philippinen in der Hand von Entführern. Liegen tiefere, in der Person des Entführten liegende Gründe vor, dass der Bundesrat in seinen Bemühungen um die Freilassung eher eine zurückhaltende Linie verfolgt?*

M. Aubert, conseiller fédéral: Dès que la nouvelle de l'enlèvement, le 19 juillet, de notre compatriote Hans Künzli, a été connue, le Département fédéral des affaires étrangères, aussi bien par le canal de notre ambassade à Manille, que par la voie des services compétents de la centrale à Berne, a tout mis en oeuvre pour obtenir la libération de M. Künzli. Vous n'ignorez pas que la Suisse a pour politique de ne pas se prêter aux manoeuvres de chantage sur les personnes et ne verse donc pas de rançon. Il ne lui en incombe pas moins de tout mettre en oeuvre pour porter secours et assistance à nos concitoyens en péril; cela va de soi. C'est d'ailleurs ce à quoi s'est employé le département en faveur de M. Künzli, soit en ménageant des contacts à tous les niveaux, en vue d'amener les ravisseurs à la raison, soit en servant d'intermédiaire entre la famille de la victime et les autorités ou milieux philippins concernés, ou encore en assurant l'acheminement de médicaments pour notre compatriote.

Le choix des méthodes et moyens pour mener à bien ces tâches est une question requérant la plus grande discrétion. Tout ce qui a été entrepris par le Département fédéral des affaires étrangères à ce jour l'a été en étroite collaboration avec le représentant légal de M. Künzli, lui-même en contact permanent avec la famille.

L'extrême complexité de la situation locale, eu égard au contrôle disputé de la région où notre compatriote a été pris en otage et la publicité donnée à l'affaire par certaines instances ont porté préjudice à des tractations dont on aurait pu espérer qu'elles aboutissent.

Le Département fédéral des affaires étrangères n'en continuera pas moins, avec la discrétion qui s'impose, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir le retour de M. Künzli sain et sauf dans les meilleurs délais possible.

Frage 3:**Keller. Konferenz für vertrauens- und sicherheitsbildende**
Massnahmen und Abrüstung in Europa. KVAE
Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE)*Der Schweizer Delegationsleiter hat in der Abschluss-Sitzung eine interpretative Stellungnahme des Bundesrates zum Schlussdokument abgegeben. Diese erklärt die einschlägigen Bestimmungen als nicht anwendbar, soweit sie sich auf schweizerische Mobilmachungsübungen, Teil- und Generalmobilmachungen beziehen.*

Mitteilung

Communication

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	06
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.09.1986 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1191-1191
Page	
Pagina	
Ref. No	20 014 635

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.